



Les Cordeliers  
1, rue Aspirant Jan  
05105 BRIANÇON cedex  
Tél. 04 92 21 35 97  
Fax. 04 92 20 38 90  
accueil@ccbrianconnais.fr  
www.ccbrianconnais.fr

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

6 août 2009

Le 6 août 2009 à 18 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 31 juillet 2009 en la salle du Conseil les Cordeliers, sous la Présidence de M. Guy HERMITTE,

Nombre de conseillers en exercice : 26  
Présents : 25  
Nombre de pouvoir : 1  
Nombre de Votes : 26



M. Alain FARDELLA est nommé secrétaire de séance.

### ÉTAIENT PRÉSENTS :

**Commune de Briançon : Présents en qualité d'observateurs :** M. Gérard MATHIEU, Président de la délégation spéciale, Mme Hélène GUINARD, Vice-présidente, M. Daniel BIBOUD, Vice-président.

**Commune de Cervières :** m ; Thierry DUCURTIL - M. Marc FAURE-BRAC

**Commune de La Grave :** M. Jean-Pierre SEVREZ - M. Jean-Louis FAURE

**Commune de La Salle les Alpes :** M. Alain FARDELLA – M. Philippe MICHELON – Mme Claudine FINE.

**Commune de Monétier les Bains :** M. Pierre BOUVIER - M. Roger GUGLIEMMETTI – M. Edmond CADET (représentant Mme Béatrice KOEKKOEK).

**Commune de Montgenèvre :** M. Guy HERMITTE – M. Marc FORNESI.

**Commune de Névache :** M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC - Mme Corinne MEYER.

**Commune de Puy St André :** M. Pierre LEROY – Mme Léa ROUX ;

**Commune de Saint Chaffrey :** M. Henry RAOUX – M. Philippe STOCKLI – M. Philippe MARIACHER.

**Commune de Val des Prés :** M. René SIESTRUNCK – M. Alain BLOCH TREFOUSSE.

**Commune de Villar d'Arène :** M. Xavier CRET - Mme Nicole MATHONNET.

**Commune de Villard Saint Pancrace :** Mme Laurence FINE – Mme Brigitte BOREL .

**AVAIT DONNÉ POUVOIR :** M. Christian BREMOND à Mme Brigitte BOREL

Le quorum étant atteint, les conseillers communautaires peuvent valablement délibérer.

# DELIBERATION N° 2009-097 DU 6 AOÛT 2009

Rapporteur : M. Thierry DUCURTIL

## **OBJET : DEVELOPPEMENT RURAL**

**Centre d'Incendie et de Secours de Serre Chevalier**  
Dépôt du Permis de construire & acquisition foncières

### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais approuvés par Arrêté Préfectoral n°2005-154-5 en date du 3 juin 2005 et en particulier l'article 6 C II 2 qui prévoit la gestion et le financement des services d'incendie et de secours sous réserve des dispositions du chapitre IV, titre II, livre IV, 1<sup>ère</sup> partie du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n° 9 du 3 mars 2007 approuvant le programme d'opération du centre d'incendie et de secours de Serre Chevalier, et autorisant le Président à signer les marchés de maîtrise d'œuvre,

**Considérant** le projet établi en concertation avec le Service d'Incendie et de Secours des Hautes Alpes et les maires des communes de La Salle les Alpes et le Monétier les Bains, par le cabinet Monte Cristo, maître d'œuvre,

**Vu** la délibération n° 4 du 22 décembre 2005 portant décision de réaliser les acquisitions foncières nécessaires au projet de construction du Centre d'Incendie et de secours de Serre Chevalier, au lieu-dit "Les Oches", commune du Monétier Les Bains,

**Vu** l'avis des Domaines en date du 7 octobre 2005, estimant la valeur des terrains entre 37,21 et 42,63 €/m<sup>2</sup>,

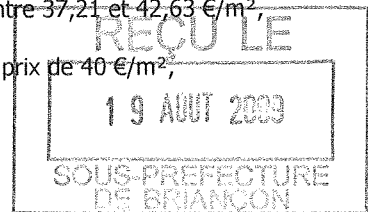
**Considérant** l'accord des propriétaires concernés pour la vente de leurs terrains au prix de 40 €/m<sup>2</sup>,

**Vu** l'avis favorable du Bureau en date du 16 juillet 2009,

**Vu** l'avis favorable de la Commission Développement Rural sollicité par courrier,

**Vu** l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales,

**Vu** le résultat du vote à main levée, favorable à l'unanimité,



### **DELIBÈRE**

- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires aux acquisitions suivantes au prix de 40 € / m<sup>2</sup> :
  - Commune du Monétier Les Bains : parcelles AI 579, 574 m<sup>2</sup>, AI 402 partie pour 350 m<sup>2</sup> environ, et AI 578 partie pour 50 m<sup>2</sup> environ, les surfaces définitives devant être déterminées par un géomètre-expert,
  - Messieurs Max Gérard et Claude ABELLI : parcelle AI 397 partie pour environ 80 m<sup>2</sup>, la surface définitive devant être déterminée par un géomètre-expert.
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à déposer la demande de permis de construire du Centre d'incendie et de secours préparée par le cabinet Monte Cristo auprès de la mairie du Monétier les Bains.

Pour copie conforme

Le Président,

**Guy HERMITTE.**



18 AOÛT 2009

Date dépôt S.P. :

Date affichage : **19 AOÛT 2009**